

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2016-04(FIN)

Date de convocation : 5 octobre 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 12

Absents : 12

Votants : 12

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille seize et le 18 octobre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Patricia GRANET, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Roger MASSE, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Clotilde BERKI, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD (suppléée par monsieur MASSE).

Messieurs Roland AUBERT, Patrick BOUVET, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Délégation pour contracter ou renégocier les emprunts et lignes de trésorerie

Le Président FIAERT expose :

Par délibération n° 2015-54 du 2 juin 2015, le Président du Conseil d'administration est autorisé à contracter et renégocier les emprunts et lignes de trésorerie pendant la durée de son mandat. Il doit rendre compte de cette délégation lors de la séance la plus proche après l'opération réalisée.

Ligne de trésorerie :

Le SDIS a signé un contrat de ligne de trésorerie pour un montant d'un million d'euros avec la caisse régionale de Crédit agricole mutuel de Provence Côte d'Azur le 9 février 2016.

Caractéristiques du contrat :

- Plafond : 1.000.000 euros
- Durée : un an
- Taux d'intérêt annuel variable : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois du mois m-1 + marge de 1.40 %
- Calcul des intérêts : base 365 jours
- Commission de confirmation : 0.20 %, soit 2.000 €
- Frais de dossier : offerts
- Montant minimum de demande de mise à disposition : 100.000 €
- Remboursement des intérêts : trimestriel montant en fonction des utilisations
- Typologie Gissler : 1A

Les mouvements suivants sont constatés :

Date	Tirage	Remboursement
<i>Solde de la ligne</i>	850.000 €	
20 juillet 2016		850.000 €
9 août 2016	100.000 €	
25 août 2016		100.000 €
14 septembre 2016	100.000 €	
23 septembre 2016		100.000 €

Emprunts :

Le SDIS a signé un contrat d'emprunt le 6 juillet 2016 d'un montant de 1.400.000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caractéristiques du contrat :

- Montant : 1.400.000 €
- Taux fixe : 1.35 %
- Frais de dossier : 1.400 €
- Frais de garantie : 0 €
- Taux effectif global /an: 1.36 %
- Durée : 180 mois

Le Conseil d'administration a pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration



Claude FIAERT